

COMPTE-RENDU DE TRAVAIL DE L'ATELIER 2

La diffusion

LES QUESTIONS POSEES

L'ensemble des participants relève des besoins, de différentes natures, en termes :

- de possibilité de diffusion musicale
- d'élargissement de l'offre aux publics

Strasbourg, bien que de taille moyenne, est forte d'une population étudiante importante, de pratiques musicales très développées, qui permettraient d'élargir l'offre de diffusion, à condition de rester dans une accessibilité géographique et économique.

1/ Une salle de jauge moyenne (200 à 400 places)

- certaines esthétiques musicales peu diffusées sur le territoire et portées par des acteurs de la diffusion : labels, tourneurs, festivals, ne trouvent pas aujourd'hui de lieux de diffusion à Strasbourg, soit par l'absence de lieux disponibles, soit par un manque d'équipement professionnel de ces lieux, soit pour des raisons d'équilibre économique, pour une programmation professionnelle.
- La même question se pose pour des formations musicales, locales ou non, amateurs ou intermédiaires (musiciens amateurs se produisant dans des salles organisant une billetterie, et facturant le plus souvent des défraiements à la structure d'accueil).
- Besoin que ces lieux de diffusion permettent de croiser les esthétiques, d'accueillir des démarches artistiques et des modèles économiques différents.
- Certains lieux utilisés dans la CUS, voir à Strasbourg, ne parviennent pas à mobiliser les publics en raison des difficultés de transport et de manque de souplesse dans l'adaptation du réseau de transports en commun.

1/a Pistes de travail :

- Evaluer précisément les besoins et les conditions de combinaison des différents modèles (Référence du Grillen à Colmar, faire une analyse du modèle).
- Etudier les possibilités d'optimiser le parc de salles existant, dans leurs modalités de fonctionnement, leurs équipements et leur mise en synergie pour mieux répondre à ces besoins.
- Définir le programme et le fonctionnement d'une salle de jauge moyenne permettant de répondre à ces besoins
- Evaluer les coûts d'adaptation du parc existant des salles.
- Voir les possibilités d'adaptation du réseau de transport en commun pour favoriser la mobilité des publics vers les événements musicaux mal desservis.

2/ Une salle de grande jauge (plus de 800 places)

- Il n'y a plus à Strasbourg de salle de jauge suffisamment importante (800 à 1200 places), équipée professionnellement pour accueillir les groupes programmés en France et à l'étranger dans des villes de taille équivalente, dans de bonnes conditions économiques. La Laiterie qui remplit cette fonction ne peut le faire actuellement que par l'image attachée au lieu depuis 20 ans et sa reconnaissance auprès des professionnels.

2/a Pistes de travail :

- évaluer (ou actualiser) précisément le besoin, le programme et les investissements nécessaires.

3/ Des lieux de petites jauge (jusqu'à 150 personnes).

- beaucoup de cafés concerts ont disparu pour des raisons tenant à un manque d'équipement, d'insonorisation, de moyens pour adapter l'équipement aux contraintes posées par l'environnement (nuisances sonores aux riverains).
- Ces lieux ont souvent des pratiques qui ne respectent pas la législation, en matière de droit du travail, pour des raisons économiques.
- Certains lieux publics (réseau des médiathèques par ex.) accueillent des formations musicales, dans certaines esthétiques, mais sont limitées dans leur capacité d'accueil par des contraintes d'équipement, budgétaires et de personnel.

3/a Pistes de travail :

- étudier la possibilité d'aider les lieux privés dans leurs investissements en équipement
- étudier la mise en place d'un Fonds public/privé pour permettre la prise en charge des charges sociales des rémunérations d'artistes dans les petits lieux privés de diffusion (voir l'ex. du collectif Bars-bars)
- travailler sur la problématique de l'environnemental des lieux de diffusions, en associant l'ensemble des parties prenantes
- voir les modalités d'organisation et les conditions financières au développement de l'accueil d'une diffusion musicale dans certains lieux publics (ex. réseau des médiathèques, des CSC,...) et les partenariats entre lieux publics et privés (ex. CRR et Savons d'Hélène).

4/ La présence dans la ville

- quels lieux pour une diffusion musicale extérieure ?
- certains lieux utilisés pour une programmation musicale extérieure sont aujourd'hui saturés à certaines périodes (Malraux l'été).

4/a Pistes de travail :

- face aux contraintes et pressions, en termes de nuisances sonores dans la Ville, il serait important que la politique municipale affirme la nécessaire irrigation de la ville par une vie musicale riche et organise mieux cette présence, dans le respect de chacun.
- travailler sur la problématique de la diffusion dans les espaces extérieurs, en associant l'ensemble des parties prenantes.
- rechercher les lieux les plus favorables

5/ La question de la diffusion des pratiques en amateurs

- l'incertitude juridique face à la diffusion des pratiques en amateurs dans les lieux de diffusion professionnels fait peser sur les organisateurs des risques de requalification en travail professionnel et limite les possibilités de diffusion. Cette question se pose au niveau national et dans les autres disciplines du spectacle vivant.

5/a Pistes de travail :

- affirmer la nécessité d'avoir des possibilités de diffusion pour les pratiques en amateurs et les formations intermédiaires et étudier des modèles économiques nécessaires à leur développement.
- Mener une mission juridique pour réduire les risques juridiques et définir les possibilités données aux groupes amateurs de se produire dans des lieux de diffusion professionnels, organisant une billetterie.
- Voir si le droit local peut apporter des solutions originales.

L'ensemble de ces démarches de travail doit associer les représentants des différents acteurs présents sur le territoire.